



Données personnelles

Nom, prénom : Dossier no :

Date de naissance : AVS no :

Etat civil : Nationalité(s) :

Rue :

NPA, localité : Pays :

Téléphone : E-mail privé :

Rachat

Avez-vous effectué un rachat auprès d'une institution de prévoyance
au cours des trois dernières années ?

☐ non

☐ oui

Versement en espèces

Je demande le versement en espèces de ma prestation de sortie pour la raison suivante (un seul choix possible) :

1. ☐ Je quitte définitivement la Suisse ou je ne réside pas en Suisse.

Veuillez joindre :

- pour les personnes vivant en Suisse : une attestation de départ datant de moins de 90 jours délivrée par le contrôle des habitants.
- pour les frontaliers : une attestation d'annulation du permis de frontalier ou une copie du permis annulé.

2. ☐ J'ai débuté une activité lucrative indépendante à titre principal depuis moins d'une année et ne suis plus soumis(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire.

Veuillez joindre une copie de l'attestation de la Caisse de compensation AVS datée de moins de 90 jours.

Par ailleurs, veuillez préciser l'/les activité(s) exercée(s) (si plusieurs, les indiquer toutes en mentionnant le taux d'activité pour chacune d'elles) :

Activité exercée :

Taux d'activité :%

Activité exercée :

Taux d'activité :%

3. ☐ Dans le courrier que j'ai reçu de votre part concernant la cessation de mon affiliation, vous m'indiquez que ma prestation de sortie est inférieure au montant annuel de mes cotisations.

Veuillez joindre une copie d'une pièce d'identité.



Coordonnées de paiement

La prestation en capital doit être obligatoirement versée sur un compte financier appartenant à la personne assurée. Par la signature de ce formulaire, elle certifie que le compte financier indiqué ci-dessous n'est pas celui d'un tiers.

IBAN no :

Nom de l'établissement financier :

NPA, localité : Pays :

Remarques pour les paiements à l'étranger :

- veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) avec les numéros IBAN et SWIFT
- sauf avis contraire de votre part, le paiement sera effectué dans la monnaie du pays de destination.

Fiscalité

Pays de domicile actuel :

Si votre domicile est en Suisse, avez-vous l'intention de vous établir prochainement à l'étranger ?

☐ non

☐ oui, date du départ :

Adresse à l'étranger :

Rue :

NPA, localité : Pays :

Pour les personnes domiciliées en Suisse : je prends note que tout versement de capital supérieur à CHF 5'000.00 sera déclaré aux autorités fiscales par l'intermédiaire de la CPPVF, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'impôt anticipé du 13 octobre 1965.

Pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en cas de prochain départ à l'étranger : je prends note qu'un impôt à la source sera retenu sur la prestation en capital. Afin de permettre à la CPPVF de déterminer le barème applicable, je confirme que ma situation personnelle est la suivante :

- ☐ personne seule (célibataire, veuve, divorcée ou imposée séparément)
- ☐ personne seule qui assume l'entretien complet d'un enfant mineur, en apprentissage ou aux études
- ☐ personne mariée vivant en ménage commun.

Le remboursement de l'impôt peut, dans certains cas être demandé dans un délai de trois ans. Une formule officielle de demande de remboursement vous sera remise avec l'attestation concernant l'impôt à la source.

Signatures

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité et je prends note que je dois me charger personnellement de ma prévoyance en utilisant, le cas échéant, le montant reçu à cet effet. La CPPVF ne sera en mesure d'effectuer le versement en espèces de la prestation de sortie que si le formulaire est dûment rempli et les justificatifs demandés remis.

.....
Lieu et date

.....
Signature de la personne assurée

Le/La conjoint(e)/partenaire enregistré(e) a pris connaissance des conséquences qu'entraîne le versement en espèces de la prestation de sortie de son/sa conjoint(e)/partenaire enregistré(e) et donne son accord à ce versement.

.....
Lieu et date

.....
Signature du/de la conjoint(e)/partenaire enregistré(e)

Pour les personnes mariées, séparées ou liées par un partenariat enregistré, les signatures de la personne assurée et de son/sa conjoint(e)/partenaire enregistré(e) doivent être légalisées auprès d'un notaire. Elles peuvent également se rendre personnellement durant les heures d'ouverture au guichet du Secrétariat de Ville (au premier étage de la Maison de Ville), Place de l'Hôtel-de-Ville 3, 1700 Fribourg munies d'une pièce d'identité afin de faire authentifier sans frais leur signature.

Pour les personnes non-mariées et qui ne sont pas liées par un partenariat enregistré (célibataires, divorcées, partenariat dissous ou veuves), prière de joindre un certificat d'état civil, datant de moins de 90 jours, à demander auprès de l'Office d'état civil compétent.

Ce formulaire peut nous être retourné via votre Espace personnel. Si la légalisation des signatures est nécessaire, celle-ci doit être effectuée avant l'envoi du formulaire.